

Suite aux bouleversements observés durant la deuxième moitié du 20^e siècle au Québec dans le domaine de la santé, l’insertion sociale des personnes autistes dans la société s’est grandement modifiée. Les Commissions d’enquête Bédard et Castonguay-Nepveu (1960 à 1990) auront sérieusement changé la manière de prendre en charge ces individus neurodivergents. Ce texte a donc pour but de mieux comprendre la situation sociale des autistes québécois au 21^e siècle. Se définissant comme un trouble neurodéveloppemental, le trouble du spectre de l’autisme (TSA) toucherait environ 1,5% de la population québécoise en 2020¹.

Comme le spectre de l’autisme est large et que chaque autiste est différent, une définition de ce en quoi consiste plus spécifiquement le TSA est d’abord proposée. Les symptômes les plus répandus et la prévalence entre les garçons et les filles sont aussi abordés. Vient ensuite une démystification des préjugés entourant ce trouble, notamment ceux en lien avec l’intelligence et les capacités émotionnelles des autistes. Une explication des conséquences de cette stigmatisation est ensuite abordée.

À la suite de cela, l’aspect juridique de l’autisme est exploré. Certaines dispositions législatives telles que l’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ou le « supplément pour enfant handicapé » représentent quelques mesures venant supporter la communauté autiste. Finalement, différents aspects de la vie d’une personne autiste sont explorés plus en profondeur. Ceux-ci concernent les ressources mises à la disposition des parents, les services scolaires offerts aux enfants, le passage de l’adolescence à la vie adulte puis finalement, les débouchés professionnels s’offrant aux autistes, tant au Québec qu’à l’international.

¹ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L’AUTISME. « L’autisme en chiffres », *L’autisme*, septembre 2020, <https://www.autisme.qc.ca/tsa/lautisme-en-chiffres.html> (Consulté le 12 mai 2021).